

### Les crédits

Comme je l'ai dit dès le début de mon intervention, je préconise l'abolition du Sénat. Je crois que c'est, au mieux, une institution anachronique. Je ne demande pas que la politique de mon parti soit appliquée rétroactivement. Je fais face à la réalité. Le Sénat existe et si nous ne pouvons l'abolir, nous le ferons élire. Toutefois, s'il doit être élu, alors il faudra tenir compte du principe de la représentation selon la population. En vrais Canadiens, nous faisons des compromis ici et là sur la taille des circonscriptions, c'est-à-dire le nombre d'habitants dans chaque circonscription du pays. À cette fin, nous prenons en considération les caractéristiques géographiques de notre pays, la répartition des habitants sur notre territoire, et nous nous accordons une marge d'erreur. Si nous ne pouvons abolir le Sénat, il faudra alors en arriver à ce genre de compromis.

En fait, il y a déjà de nombreuses années, mon ancien collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre à l'époque, avait été scandalisé quand un autre de mes collègues était entré dans son bureau pour lui dire qu'il nous fallait trouver deux néo-démocrates qui accepteraient de siéger au Sénat. «Pourquoi?», a-t-il demandé. Et nous de lui répondre: «Il en faut un pour proposer l'abolition de cette sacrée assemblée, et un autre pour appuyer la motion, sinon, le Sénat ne sera jamais aboli.» Alors, je suis tenté de me porter volontaire et mes bons amis, les députés de Kamloops et de Brant, seraient peut-être prêts à se joindre à moi pour que nous puissions déclencher à l'intérieur du Sénat un processus qui va aboutir à son abolition.

J'ai déjà dit que j'ai entendu des députés du gouvernement actuel et même du gouvernement libéral précédent se plaindre bruyamment des activités du Sénat. Leurs critiques sont particulièrement appropriées au débat d'aujourd'hui. Très souvent, le premier ministre, le leader parlementaire du gouvernement, d'autres ministres et de simples députés ministériels se plaignent que les sénateurs non élus ne respectent pas la démocratie parlementaire. En leur coupant les vivres, nous mettrons fin à cet abus. C'est simple.

À moins que beaucoup de députés ministériels ou libéraux cherchent à se faire nommer au Sénat, ils n'ont pas d'autre choix. Je devrais peut-être exclure les membres du caucus libéral, mais certainement pas les membres du caucus ministériel qui sont inférieurs en nombre

aux libéraux, à l'autre endroit, une situation que le gouvernement va corriger en octobre ou en novembre si les choses se gâtent. C'est parfaitement légal et constitutionnel, ils auront la majorité et ils pourront faire adopter leurs projets de loi.

Quel est le rapport avec la démocratie parlementaire? C'est simplement la continuation de ce qui existe depuis 1867. Ils ne sont pas là pour représenter la population, ils sont là pour réfléchir. C'est un peu comme les chrétiens régénérés que je connais: ils ne sont pas plus malins la deuxième fois; donc la réflexion, vous pensez!

Ils sont également là pour protéger la propriété. Je reçois des appels de gens qui perdent leur maison ou leur exploitation agricole à cause de ce que font les banques, ou même une agence de ce Parlement, la Société du crédit agricole, aux agriculteurs de ma province ou du reste du Canada. De petits entrepreneurs m'appellent ou me demandent de venir les voir. Où est le Sénat? Il est là depuis 1867 pour protéger ces gens.

Je doute que ce que nous disons ce soir traverse la rue, madame la Présidente, mais on ne sait jamais, ça pourrait arriver. Je pense que les premiers ministres devraient y penser encore un peu. C'est mon opinion personnelle et non la politique de notre parti. Toutefois, j'ai le droit au caucus de faire valoir mon point de vue, sur cette question comme sur d'autres. Je pense que les trois partis devraient repenser au principe de la représentation selon la population une marge au-dessus et au-dessous de la moyenne pourrait être tolérée dans chacune des provinces et des régions du Canada.

Voilà 40 ans que j'entends les politiciens de tous les partis se plaindre du découpage partial et du déséquilibre des circonscriptions fédérales, une pouvant avoir 7000 votants et une autre 12 000 ou 15 000. J'ai entendu les gens en parler *ad nauseam* dans toutes les provinces, lorsqu'ils étaient dans l'opposition.

On rejette le principe de la représentation selon la population au péril d'une démocratie parlementaire, à moins qu'on garde la suprématie de la Chambre des communes. Sans cela, le genre de réforme qu'on apporte au Sénat n'a aucune importance. On perd le pouvoir des roturiers et du gouvernement du jour au profit d'un Sénat non équilibré, même s'il est élu, et cela ébranle fortement le fondement d'une démocratie parlementaire.